

N° Client : 6539438
N° TVA : FR28839816758

SCT VILLENEUVE SUR LOT
4703
Rond-Point route de Fumel
ZAC Parasol
47300 VILLENEUVE-SUR-LOT
Tél. : 05.53.71.04.04 Fax. : 05.53.41.34.98

C

0471

CHEYRAL FLAVIEN
825 ROUTE DE BERTHOUMIEUX
46250 CAZALS

CHEYRAL FLAVIEN
825 ROUTE DE BERTHOUMIEUX
46250 CAZALS

Echéance : 15/01/2026
Règlement : Lettre de change relevé directe.

N° Ligne	Référence Désignation	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix Total H.T.	Code TVA
Notre BL n° 000052627								
Voire commande CLODORE GAINABLE								
Agence: SCT VILLENEUVE SUR LOT								
0010	ELG875321 NAVIZONE SECOND. PILE	227,00000		95,09030	3	U	285,27	2
	D3EES95010 DEEE EQUIPEMENT DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE <7 POUCE, AP	0,14000		0,14000	3	U	0,42	2
0020	ELG875319 NAVIZONE CENTRALE PILE	361,00000		151,22290	1	U	151,22	2
	D3EES95010 DEEE EQUIPEMENT DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE <7 POUCE, AP	0,14000		0,14000	1	U	0,14	2
Sous Total HT BL n° 000052627							437,05	

Code T.V.A.	Total H.T. Hors D.E.E.E.	Total H.T. D.E.E.E.	Total H.T.	P.F.A.	NET H.T.	Taux T.V.A. %	Total T.V.A.
2	436,49	0,56	437,05	0,00	0,00	437,05	20,000

NET H.T.	437,05 €
Total T.V.A.	87,41 €
Net T.T.C.	524,46 €

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

En Euro **AVOIR**

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous
Centre de traitement des paiements BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
SCT-COAXEL TOULOUSAIN RIB 30004 00819 00011971361 61
CENTRE DES PAIEMENTS N° code IBAN FR76 3000 4008 1900 0119 7136 161
TSA 91114
69626 VILLEURBANNE CEDEX FRANCE
Tél. Service client : 0320454964 / FAX : 0320454490

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.
Extrait des conditions générales de vente. Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rapport préalable, dès lors que le Client d'une échéance forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'échéance forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'échéance de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°95-235 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, à l'exception s'entendant de la remise matérielle des marchandises.
Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France - 13 Boulevard du Fort de Vaux - CS 60002 - 75838 PARIS Cedex 17
SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris
Code NAF 4669 A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616

Date de Facture	29/11/2025
N° Client	6539438
N° de Facture	996751466
Montant T.T.C.	524,46 €
Date d'échéance	15/01/2026
Mode de règlement	Lettre de change relevé directe